

ZOOM SUR



**Chaîne logistique**  
Un levier de prévention



© Guillaume J. Plisson pour l'INRS

Les entreprises pensent leurs chaînes logistiques comme un moyen pour gagner en efficacité et en productivité. Le concept de supply chain, qui consiste à adopter une vision globale des flux, permet une maîtrise plus poussée des coûts liés au transport, au stockage et à la répartition des ressources. Ce type d'organisation permet des démarches de prévention qui ne déplacent pas les risques d'un acteur à un autre, mais prennent en compte les conséquences des actions des uns sur les conditions de travail des autres. Cédryc Fernandez, contrôleur de sécurité à la Carsat Rhône-Alpes, et Virginie Govaere, responsable d'étude à l'INRS, nous en disent plus.

[Lire la suite](#)

-  Dossier *Travail & Sécurité*  
[La chaîne logistique](#)
-  Journée technique INRS  
[Transport routier de marchandises et logistique](#)
-  Publication  
[Une chaîne d'entreprises du fournisseur au client : enjeux et approches pour la prévention](#)
-  Site web  
[Perspectiv'Supply](#)

ACTUALITÉS

« De l'école au travail, à vous de filmer »  
7<sup>ème</sup> édition du concours vidéo



L'INRS, en partenariat avec la MSA, lance pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive le concours « Santé et sécurité au travail : de l'école au travail, à vous de filmer ». Organisé sous le parrainage des ministères chargés de l'Éducation

EN QUESTION

À quoi sert le permis de feu ?

Le permis de feu est une procédure écrite, établie dans le but d'encadrer une opération amenant une source d'inflammation non présente habituellement sur le lieu de l'intervention (surface chaude ou étincelles issues d'une disqueuse ou d'une torche à souder par exemple). Il ne concerne donc pas les opérations effectuées à des postes de travail fixes et permanents, pour lesquels la maîtrise des sources d'inflammation est déjà prise en compte dans l'évaluation des risques du poste de travail. Le permis de feu

nationale et de l'Agriculture, ce concours vidéo est destiné aux élèves des lycées professionnels et des centres de formation d'apprentis. Il a pour objectif de les sensibiliser aux risques auxquels ils seront exposés en milieu professionnel. Les vidéos courtes - de 30 secondes à 2,15 minutes - doivent porter sur les démarches de prévention, au-delà du simple usage des équipements de protection individuelle. La date limite de dépôt des projets est fixée au 5 avril 2019 et la remise des prix aura lieu le 24 mai 2019.

- ▶ [Le communiqué de presse](#)
- ▶ [Les vidéos primées en 2018](#)
- ▶ [L'étude de l'INRS sur l'accidentologie des jeunes travailleurs](#)

## Lombalgies

### Mal de dos en entreprise : parlons-en !



Quatre actifs sur cinq déclarent avoir déjà eu des problèmes de dos. Une lombalgie sur cinq entraîne un arrêt de travail et 30 % des arrêts de plus de 6 mois sont liés à une lombalgie. À l'occasion du salon Expoprotection, les branches assurance maladie et risques professionnels de la Sécurité sociale ont lancé une nouvelle campagne de prévention visant les entreprises. Baptisée « Employeurs : faites du bien à votre entreprise, agissez contre le mal de dos », elle vise la prévention des lombalgies au travail et le maintien dans l'emploi des salariés concernés. La campagne est assortie d'un kit de communication : brochure, fiches spécifiques aux secteurs les plus touchés, affiches...

- ▶ [En savoir plus sur le site de l'Assurance maladie](#)
- ▶ [Le dossier de l'INRS sur les lombalgies](#)

## Ouvriers

### Intérimaires et salariés inégaux devant l'exposition aux risques professionnels



En France, 80 % des intérimaires sont des ouvriers. D'après une étude de la Dares, ces travailleurs sont très fortement exposés à des contraintes physiques dans leur travail. Ils sont 22 % à manipuler des charges lourdes plus de 20 heures par semaine contre 12 % pour l'ensemble des ouvriers. Cet écart s'expliquerait notamment par les métiers qu'ils exercent, notamment dans la construction et la logistique. Par ailleurs, 23 % des ouvriers intérimaires déclarent que leur rythme de travail est déterminé par le déplacement automatique d'un produit et 25 % par la cadence d'une machine contre respectivement 11 % et 12 % pour l'ensemble des ouvriers.

- ▶ [L'étude intégrale](#)

permet de préparer les opérations, de les suivre lors de leur réalisation et de surveiller le chantier après la fin des travaux. Sans être mentionné explicitement dans le Code du travail, ce document regroupe les mesures de prévention à mettre en place en matière de sécurité incendie afin d'éviter tout départ de feu lors de travaux par point chaud. Le permis de feu est établi que ces travaux soient effectués par le personnel de l'entreprise ou par celui d'une entreprise extérieure.

- ▶ [La brochure « Le permis de feu » \(ED 6030\)](#)
- ▶ [Rendez-vous - Journée technique : le risque incendie en entreprise](#)
- ▶ [La brochure « Incendie et explosion sur le lieu de travail » \(ED 4702\)](#)



## AGENDA

15 novembre à 11h - Webinaire Nanomatériaux manufacturés (première partie) : expositions professionnelles et effets sur la santé  
Organisateur : INRS

27 au 30 novembre - Lyon  
Pollutec  
Organisateur : Reed expositions

11 décembre - Paris  
Le risque incendie en entreprise. Quels enjeux ? Quelles démarches pour la prévention ?  
Organisateur : INRS

11 décembre à 11h - Webinaire Nanomatériaux manufacturés (deuxième partie) : prévention des risques  
Organisateur : INRS

29 janvier 2019 - Paris  
Journée technique. Risques électriques : quelle prévention en entreprise ?  
Organisateur : INRS

12 février 2019 - Paris  
Journée technique. Métrologie en temps réel pour la prévention du risque chimique  
Organisateur : INRS

22 au 24 mai 2019 - Paris  
Le bien-être au travail dans un monde en mutation : défis et opportunités  
Organisateur : INRS

## Quand la prévention tutoie l'excellence



Les finales nationales de l'Olympiade des métiers auront lieu du 28 novembre au 1<sup>er</sup> décembre à Caen. Il s'agit du plus grand concours mondial des métiers - ouvert à tous les jeunes de moins de 23 ans - et pour lequel 80 000 visiteurs sont attendus. Une convention de partenariat a été signée entre l'organisateur Worldskills et l'INRS, qui saisit l'opportunité de sensibiliser les participants au concours à la santé et la sécurité au travail. Pour 10 métiers identifiés (maçonnerie, soudage, service en salle, technologie automobile, plomberie et chauffage, menuiserie, imprimerie, chaudronnerie, coiffure, aide à la personne), des aspects relatifs à la santé et la sécurité au travail ont en effet été intégrés dans les grilles d'évaluation des épreuves.

► [Le site de l'Olympiade des métiers](#)

► [Le dossier sur la formation initiale dans \*Travail & Sécurité\*](#)

## JURIDIQUE

### Rayonnements ionisants

Une instruction du 2 octobre 2018 présente et commente les évolutions réglementaires apportées notamment par les décrets du 4 juin 2018 en ce qui concerne la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants : organisation de la radioprotection, mesure de l'exposition externe des travailleurs, limitation de l'accès aux zones de travail, valeurs limites d'exposition professionnelle, vérifications techniques externes confiées à des organismes accrédités...

► [L'instruction \[PDF\]](#)

### Formation aux premiers secours

Une circulaire du 2 octobre 2018 a pour objet de généraliser au sein des trois versants de la fonction publique les formations aux gestes de premiers secours. Elle précise les formations de référence à privilégier, les modalités de formation des agents selon qu'ils sont nouvellement recrutés ou déjà en poste et définit un cadre d'évaluation du dispositif.

► [La circulaire \[PDF\]](#)

### Produits chimiques - CLP

Un règlement européen du 4 octobre 2018 actualise la classification et l'étiquetage harmonisés d'une série de substances dangereuses et modifie en conséquence le règlement CLP. Sont concernés, par exemple, l'acide salicylique ou l'hypochlorite de sodium.

► [Le règlement européen \[PDF\]](#)

5 au 7 juin 2019 - Nancy  
Conférence scientifique : les risques biologiques  
Organisateur : INRS

12 au 14 juin 2019 - Dresde (Allemagne)  
Conférence Euroshnet sur la normalisation, les essais et la certification  
Organisateur : Euroshnet

9 au 11 avril 2019 - Nancy  
Colloque Bruit et vibration au travail  
Organisateur : INRS

[CONSULTER L'AGENDA COMPLET](#) ►

## VIENT DE PARAÎTRE

### Brochure



### Rénovation des presses plieuses hydrauliques pour le travail à froid des métaux (ED 927)

Ce guide est destiné à guider les utilisateurs et les préventeurs, aidés du rénovateur, dans le diagnostic de sécurité des presses plieuses hydrauliques, et à définir les points sur lesquels la sécurité peut être améliorée, tout en prenant en compte les contraintes de la production.

► [Le guide \(réédition\)](#)

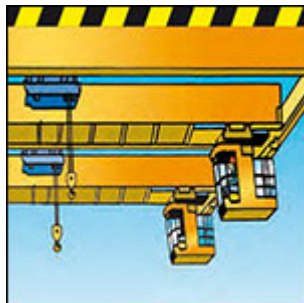




## Offre d'information Hôtels, cafés, restaurants

Les professionnels de l'hôtellerie et de la restauration ont plus de risques d'être victimes d'un accident du travail que la moyenne des salariés. Les outils OiRA 3 « Hôtels Cafés Restaurants » et MAVImplant « Hôtels Cafés Restaurants » ont été conçus respectivement pour aider les TPE/PME à réaliser leur évaluation des risques et pour les accompagner dans l'intégration de la dimension santé et sécurité au travail dès la conception ou lors de la rénovation d'un hôtel, café ou restaurant. Deux nouvelles pages du site de l'INRS sont dédiées aux secteurs de l'hôtellerie et de la restauration et un dépliant « Hôtellerie, Refuser les risques du métier » complète l'offre d'information.

- ▶ OiRA « Hôtels Cafés Restaurants »
- ▶ MAVImplant « Hôtels Cafés Restaurants »
- ▶ Dossier web « Hôtellerie »
- ▶ Dossier web « Restaurant »



## Recommandations Évolution du dispositif Caces®

Deux nouvelles recommandations Caces® ont été publiées par la Cnam, concernant la conduite en sécurité des grues mobiles (R 483) et des ponts roulants et des portiques (R 484).

- ▶ La recommandation Caces® « Conduite en sécurité des grues mobiles » (R 483) [PDF]
- ▶ La recommandation Caces® « Conduite des ponts roulants et des portiques » (R 484) [PDF]
- ▶ À consulter également, la brochure « Ponts roulants : manuel de sécurité »

## Guide pratique de ventilation



## Amiante. Aéraulique des chantiers d'amiante sous confinement (ED 6307)

Ce guide propose une démarche permettant une acquisition didactique de la méthode du bilan aéraulique des chantiers sous confinement, depuis la reconnaissance des lieux jusqu'à la vérification sur chantier, en passant par le dimensionnement et l'implantation du matériel nécessaire.

- ▶ Le guide (nouveau)

## Brochure



## Principales vérifications périodiques (ED 828)

Cette brochure rappelle les dispositions à prendre quant à la nature et à la périodicité des vérifications techniques obligatoires ou recommandées concernant les installations industrielles et commerciales (équipements, matériels, machines, appareils, véhicules), les ambiances physiques et chimiques (bruit, rayonnements ionisants, gaz ou vapeurs, poussières).

- ▶ La brochure (réédition)



## Chaîne logistique Un levier de prévention



Les entreprises pensent leurs chaînes logistiques comme un moyen pour gagner en efficacité et en productivité. Le concept de supply chain, qui consiste à adopter une vision globale des flux, permet une maîtrise plus poussée des coûts liés au transport, au stockage et à la répartition des ressources. Ce type d'organisation permet des démarches de prévention qui ne déplacent pas les risques d'un acteur à un autre, mais prennent en compte les conséquences des actions des uns sur les conditions de travail des autres. Cédryc Fernandez, contrôleur de sécurité à la Carsat Rhône-Alpes, et Virginie Govaere, responsable d'étude à l'INRS, nous en disent plus.



Dossier *Travail & Sécurité*  
La chaîne logistique



Journée technique INRS  
Transport routier de marchandises et logistique



Publication  
Une chaîne d'entreprises du fournisseur au client : enjeux et approches pour la prévention



Site web  
Perspectiv'Supply

### Qu'est-ce qu'une chaîne logistique ?

**Virginie Govaere :** C'est ce qui réunit tous les acteurs de la logistique et ce, quels que soient leurs secteurs d'activité. Les entreprises ont besoin de s'approvisionner en matières premières, en éléments d'assemblage, en produits finis ou même en services. Pour cela, elles se rapprochent d'autres établissements pour constituer ce que l'on nomme des chaînes logistiques. Celles-ci incluent les services achats, les relations avec les fournisseurs et les clients, la gestion des stocks, le transport et la manutention. Elles sont stratégiques pour le bon fonctionnement des sociétés puisqu'une chaîne logistique performante représente un réel avantage compétitif, facilitant la tenue des engagements de l'entreprise en termes de délai et de qualité de service.

**Cédryc Fernandez :** Le concept de supply chain comprend toutes les activités associées à la transformation et à la circulation des biens et services ainsi que les flux d'information associés. À ce titre, la supply chain est orientée vers la satisfaction du client en coordonnant les contributions de toutes les parties prenantes avec un objectif principal : atteindre le niveau de performance attendu au moindre coût global. In fine, la supply chain est considérée comme une organisation destinée à livrer le produit souhaité, au niveau de qualité attendu, au bon endroit, en temps et à l'heure, tout en respectant des exigences définies, et tout cela au moindre coût global.

### Quels risques ces organisations tendues laissent-elle apparaître ?

**V. G. :** Les chaînes logistiques s'appuient considérablement sur l'activité humaine, et plus spécifiquement sur des manipulations manuelles et des ports de charges, premières causes d'accidents du travail (lumbagos, sciatiques, heurts, coupures...). Les nombreuses manipulations augmentent également le risque d'apparition de troubles musculosquelettiques (TMS). Autre point problématique, la réduction des marges de manoeuvre imposée par les contraintes temporelles et les organisations rigides. Cela implique de travailler dans l'urgence, voire la précipitation, et génère des situations d'autant plus accidentogènes et stressantes. Un schéma qui peut faire naître un sentiment de frustration, une perte de sens du travail et aboutir au désengagement des salariés.

### Ces organisations sensées améliorer la performance des entreprises peuvent ainsi se révéler contre productives ?

**C. F. :** Tout à fait. Les chaînes logistiques peuvent être confrontées à des contraintes organisationnelles très fortes conduisant à des situations dégradées préjudiciables pour la qualité? de service, la rentabilité? des opérations et la sante? des salariés. Cela peut se traduire par une perte de valeur ajoutée, liée aux coûts directs que peuvent représenter les litiges, les retards de livraisons par exemple, mais aussi les coûts cachés que sont la sinistralité, le manque d'attractivité et ses corollaires : turn-over, absentéisme, difficultés et coûts de recrutement, problèmes de formation... Se trouvent ainsi impactées la qualité de service pour le client final et les conditions de réalisation du travail de ceux qui contribuent à la création de valeur, c'est-à-dire les salariés.

### Comment intégrer la prévention aux chaînes logistiques ?

**V. G. :** Les différents acteurs d'une chaîne logistique sont classiquement tentés de résoudre les questions de santé et sécurité chacun de leur côté, car ils sont focalisés sur leurs tâches et contraintes respectives. Or, les actions de prévention des risques mises en place par un maillon de la chaîne ont des conséquences sur les autres. En protégeant ses salariés d'un risque, une entreprise peut en effet le faire peser sur la suivante. Puisqu'agir au niveau local peut déplacer le risque, voire en faire apparaître de nouveaux sur d'autres parties de cette même chaîne, la bonne approche consiste plutôt à considérer l'organisation dans son ensemble pour retrouver l'origine des risques et les prévenir à la source. Ainsi, pour corriger une situation dangereuse dans une

entreprise, il peut être nécessaire d'agir sur l'organisation d'un autre acteur de la chaîne.

**C. F. :** Pour agir au mieux en prévention, il est primordial de considérer la performance globale de la chaîne logistique et de déterminer les leviers les plus adaptés permettant de répondre au besoin du client final tout en conservant l'humain au coeur des réflexions. Les partenaires au sein d'une même chaîne logistique doivent échanger sur leurs pratiques et contraintes respectives et aller au-delà des simples relations commerciales pour mener une réflexion élargie aux questions de santé au travail dans leur recherche d'efficacité. Instaurer des rapports de confiance et de bienveillance est l'une des clés pour faire avancer les choses. Car il n'est pas forcément évident pour une entreprise d'effectuer des changements dans son organisation dans le but d'améliorer les conditions de travail des salariés d'un partenaire sans que cela n'ait d'effet positif pour ses propres équipes. Bien entendu, il est hors de question de mettre en place des solutions au bénéfice de l'un des maillons d'une chaîne logistique qui aient un impact négatif sur les conditions de travail d'un autre. L'objectif est bien de se positionner dans une stratégie « gagnant-gagnant » qui profite à l'ensemble des entreprises. La Carsat Rhône-Alpes a d'ailleurs lancé un projet baptisé « *Perspectiv'Supply* » qui vise au rapprochement des acteurs des chaînes logistiques de la filière des produits frais, en s'appuyant sur le dialogue, le partage d'expériences et l'expérimentation.

La Lettre d'information est éditée par le département *Information communication* de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS). Directeur de la publication : Stéphane PIMBERT, directeur général de l'INRS. Rédacteur en chef : Grégory BRASSEUR. Routage : logiciel SYMPA. Conception : Aphania. Copyright INRS. Tous droits réservés. Conformément à la loi 2004-801 du 6 août 2004 (...) modifiant la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à l'INRS - 65 boulevard Richard Lenoir - 75011 Paris ou écrivez à [contact@kiosque.inrs.fr](mailto:contact@kiosque.inrs.fr)